

CHAMPIONNATS REGIONAUX CADETS-JUNIORS

Lieu à définir

Samedi 21 et Dimanche 22 juin 2025

1. Mode de qualification

La liste des qualifiés sera établie au bilan de la saison estivale 2025 (performance réalisée en plein air du 1^{er} septembre 2024 au 8 juin 2025) sous réserve de la réalisation des performances planchers (voir page 6).

Une liste principale et une liste d'attente seront publiées. Les athlètes de la liste d'attente seront déplacées sur la liste principale en fonction des désistements et des engagements tardifs.

Il est de la responsabilité des clubs de s'assurer que les performances réalisées hors cadre FFA (étranger, UNSS....) soient bien prises en compte dans les bilans

Le nombre d'athlètes retenus pour chaque épreuve sera le suivant :

Courses	CA	JU	Concours	CA	JU
100	60*	60*	Hauteur	15	15
200	48*	48*	Perche	15	15
400	42*	42*	Longueur	15	15
800	30	30	Triple Saut	15	15
1500	30	30	Poids	15	15
Haies Hautes	54*	54*	Javelot	15	15
400H	42*	42*	Disque	15	15
			Marteau	15	15

***Ces quotas pourront être modifiés en fonction du nombre de couloirs de la piste accueillant cette compétition**

2. Athlètes non classés dans les bilans.

Des athlètes ne figurant pas encore au bilan de la saison hivernale pourront faire une demande de qualification exceptionnelle avec une **performance hivernale ou estivale réalisée de la saison 2024**. Cette demande, qui doit être envoyée à cso@athleif.org avant le lundi 9 juin 2025 à 23h59, ne pourra être étudiée que si cette performance le place dans le 1er tiers des qualifiables.

3. Athlètes Hors-LIFA

Les athlètes licenciés dans des clubs de Provinces pourront faire une demande de qualification. Cette demande ne sera recevable que si elle place l'athlète dans le 1er tiers des qualifiables. Le nombre d'athlètes hors LIFA (en dehors des athlètes des structures de haut niveau situé à Eaubonne, Fontainebleau et INSEP) sur une épreuve ne peut dépasser 10% des effectifs sauf dans le cas où le nombre d'athlètes franciliens ne permet pas de remplir les quotas de qualifiés.

Le nombre d'athlètes hors LIFA qualifiable pour la finale A d'une course est limité à 2. S'ils remplissent les conditions fixées au règlement technique de la compétition, les deux meilleurs hors LIFA pourront participer à la finale A. Les athlètes hors LIFA suivants seront affectés sur les autres finales.

4. Athlètes non qualifiés ayant amélioré leur performance aux bilans après la date limite du 7 juin.

Un athlète non qualifié ayant amélioré sa performance aux bilans entre le 9 juin et le 15 juin 2025 pourra faire une demande de qualification tardive. Cette demande ne pourra être étudiée que si sa nouvelle performance le place dans le 1er tiers des qualifiables et sous réserve du nombre de places disponibles.

5. Demandes d'engagements tardifs

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le Mardi 17 juin 2025. L'ajout des athlètes à la liste principale sera conditionné aux quotas d'athlètes définis par épreuve. Un athlète remplissant les critères de qualification sur une épreuve pleine sera par conséquent ajouté à la liste d'attente.

Date limite de réception à la L.I.F.A.

Toutes les demandes d'engagement ou de qualification exceptionnelle devront parvenir à la LIFA avant le **Lundi 9 juin 2025 à 23h 59.**

La réunion de qualification se tiendra le **Mardi 10 juin 2025**

La liste des qualifiés figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du mercredi 11 juin 2025

******* FORFAIT - Date limite mercredi 18 juin 2025 à 23h59 *******